

## Mai juin 1789 : la révolution juridique

Par **Miss56**, le 27/02/2013 à 11:56

J'ai une dissertation a faire sur "mai-juin 1789 : la révolution juridique"

Dites moi ce que vous pensez de mon intro et de mon plan svp

Cette révolution va changer considérablement la France, en mettant en place une monarchie constitutionnelle qui met fin à l'Ancien Régime.

Le 5 mai, on assiste à l'ouverture des états généraux. C'est une révolution illégale. Le 27 juin 1789, l'assemblée nationale devient légitime et cette révolution devient alors légale.

L'opposition parlementaire, la crise est violente dans les villes de parlement. Le peuple défend le parlementaire. Tension très grandes entre les autorités monarchiques et les parlements. Ces tensions évoluent vers des rebellions ouvertes des parlementaires, des soutiens populaires très forts et des interventions assez brutales de l'armée. L'armée royale se trouve assaillit par la population locale qui défend les parlementaires. C'est l'une des premières journées révolutionnaires. Elle montre que la tension est très forte. C'est une journée importante parce que les 3 ordres du Dauphiné vont se réunir dans un château de VIZILLE pour indiquer au roi qu'il est nécessaire de réunir les états généraux. Seuls les états généraux peuvent permettre au roi de sortir de la crise. Cette idée n'est pas neuve puisqu'on la trouve déjà dans des ouvrages.

L'intérêt de ce sujet est de mieux comprendre le déroulement des évènements de mai et juin 1789. De plus, grâce à ce sujet, nous allons voir que le tiers état est un élément déclencheur de cette révolution

Mais alors comment se déroule cette révolution juridique ? Cela va avoir un impact important sur le peuple ainsi que sur leur mode de vie.

Dans un premier temps, nous allons étudier l'ouverture des états généraux. Puis dans une seconde partie, nous allons voir l'opposition du tiers état envers le roi

Plan :

I/ L'ouverture des états généraux

- a) Des cahiers de doléances à l'origine de cette ouverture
- b) Un discours surprenant du roi

II/ L'opposition du tiers état envers le roi

- a) un transfert de souveraineté
- b) la naissance de l'assemblée nationale

Par **Zolex56**, le 27/02/2013 à 17:15

Bonjour,

Si je peux te donner quelques conseils,

.modifie ta phrase d'accroche, trouve une citation qui serait bien plus appréciée par ta chargée de TD (une citation de Chateaubriand peut être appropriée sur ce sujet, ou une de Voltaire vu dans le cours sur les Parlements en TD)

.Revois aussi tes phrases de ton intro, elles manquent d'articulation entre elles à mon avis et essaie d'étoffer un peu plus ton intro en général, elle me paraît courte

.Au niveau du plan, le titre de ton grand A est à changer, on comprend ici dans ton titre que ce sont les cahiers de doléances qui ont fait que les États généraux ont été convoqués

.Le titre de ton grand II fait plus référence à la révolution sociale plus que juridique bien qu'ensuite tes sous-parties font référence à ton sujet, modifie donc ce titre pour qu'il rentre dans le sujet

.Pour finir, un dernier conseil, tu pourrais améliorer tes titres en y mettant par exemple des adjectifs

Voilà voilà, je te souhaite bon courage :)

Par **Miss56**, le **28/02/2013** à **09:55**

Merci de tes conseils :) Je vais refaire mon intro et si en plan je modifie et je fais cela :

I/ L'ouverture des états généraux

- a) Des cahiers de doléances liés aux attentes des ordres
- b) Un discours surprenant du roi

II/ Des conséquences au niveau juridique

- a) Un transfert de souveraineté
- b) la création de l'Assemblée nationale

Mon grand II je ne suis pas sûr du tout

Par **Zolox56**, le **28/02/2013** à **12:17**

Je viens de finir mon intro, je suis en train d'essayer de trouver un plan, j'ai quelques idées, mais je n'ai pas encore trouvé mes titres.

Dans mon Grand I, je parlerai du passage des États généraux à l'Assemblée nationale

Donc dans le grand A, un peu comme l'idée que tu as voulu dire, mais je mettrai plutôt un titre du genre " Un désaccord face aux attentes de cette réunion des EG" et donc là je développerai ce qu'attendait le Tiers-état (différence entre bourgeois et paysans), les nobles et le clergé (différence entre haut clergé et bas clergé) et enfin ce qu'attend le Roi de ces EG.

En B je parlerai ensuite du 17 juin qui marque le début de la Révolution juridique, qui peut être considéré comme un coup d'état juridique. Les représentants du TE se transforment en Assemblée Nationale. Ils considèrent qu'ils représentent la Nation toute entière d'abord parce

qu'ils représentent le Tiers Etats, et enfin parce qu'ils représentent une partie du clergé. Puisqu'ils représentent la Nation, ils ont le droit d'agir et de parler au nom de la Nation au sein de cette Assemblée Nationale. Cette assemblée se donne le droit de gouverner. Le pouvoir souverain va être exercé par cette assemblée et non par le Roi. même si Assemblée pas reconnue par le Roi

Ensuite pour le Grand II, les évènements de fin juin 89, qui marquent la véritable déchéance du roi face au députés du TE, le transfert de souveraineté qui devient alors légale et reconnue par le Roi.

Le A) le ralliement progressif des députés des autres ordres à l'Assemblée du TE. Donc d'abord quelques députés du clergé, avec le vote le 19 juin de ces députés pour se rallier à l'AN, puis réaction du roi, qui ferme les portes de la salle des menus plaisirs, s'oppose à se ralliement. députés se réunissent dans salle jeu de paume, 20 juin, serment du jeu de paume --> faire une Constitution pour la France, ne pas se séparer avant ça, Roi tente de calmer les ardeurs des députés avec discours du 23 juin, mais ne suffira pas

B) la défaite officielle du roi le 27 juin. Face à la détermination du Tiers Etats + le Roi constate qu'un certain nombre de députés de la noblesse (ex : Lafayette) rejoignent le Tiers Etat. Face à ce ralliement, le Roi cède et demande aux députés des ordres privilégiés de rejoindre les députés de l'Assemblée Nationale. L'Assemblée est officialisée par le Roi. Il accepte que la souveraineté soit exercée par l'Assemblée Nationale. C'est la fin de la monarchie absolue, le 27 juin 1789. Le 9 juillet, cette Assemblée Nationale se transforme en Assemblée Nationale Constituante, mission de créer C° pour France.

Voilà donc à la fin de mon grand B je dépasse sur le mois de juillet, mais du coup ça fait une sorte de conclusion qui sert d'ouverture un peu.

J'espère pouvoir t'aider !

Par **Miss56**, le **28/02/2013** à **12:46**

Oui tu m'a beaucoup aider. Je vois un peu plus claire sur ce sujet. Je te remercie beaucoup =)

Par **Miss56**, le **28/02/2013** à **14:31**

Euh juste pour savoir, tu es à l'UBS de Vannes ?

Par **Zolox56**, le **28/02/2013** à **15:15**

Oui oui !

Par **Dan**, le **28/02/2013** à **17:40**

c'est en quelle matière que tu dois faire cette dissertation? Histoire du droit?

Parce que je trouve ton plan très "historique", et qui ne traite pas suffisamment les problématiques juridiques de la révolution (le rôle extrêmement important des parlements par exemple). Tu n'as rien dans ton cours à ce sujet? Je te donnerai quelques éléments dès que j'ai un peu de temps !

En effet je trouve même que ton plan est hors sujet :s Rappelle-toi de l'intitulé : la révolution "juridique".

Comme Zolox te l'a dit il faut je pense que tu insistes plus sur l'idée de doter la France d'une constitution.

Tu peux également rappeler (peut-être dans l'intro pour amener le contexte) la révolution américaine 15 ans plus tôt(et dans une moins mesure la révolution anglaise), qui a influencé la révolution française (les américains ont été les 1er à se doter d'une déclaration des droits de l'Homme 15 ans avant nous).

Enfin pour moi déjà à la base l'intitulé du sujet est faux, car la révolution juridique se passe davantage en aout/septembre qu'en juin/juillet.

Par **Miss56**, le **28/02/2013** à **19:24**

Oui, je vois se que tu veux dire. Notre chargée de TD nous a dit que si on trouve beaucoup de ressemblance avec notre autre séance de TD basée sur l'ouverture des états généraux cela est normal.

Du coup, le cadre spatio temporel, au vue du sujet, c'est forcément de mai et juin. sinon je risque d'être hors sujet

Par **Dan**, le **28/02/2013** à **20:03**

Erreur, des évènements peuvent très bien se dérouler en dehors de ces deux mois et s'ils sont liés à ce qu'il s'est passé durant ces deux mois, tu ne seras pas hors-sujet.

Ce qu'il s'est passé en mai et juin est la conséquence de ce qu'il s'est passé avant, tu ne peux l'ignorer, et ce ne sera pas être hors-sujet que d'en parler ;)